

dire en affirmant qu'on s'attire les pires ennuis de part et d'autre.

Le gouvernement ne sauvera pas l'industrie dont il a parlé. Mais il fera du tort à nos relations commerciales avec le Royaume-Uni à la veille de la conférence économique du Commonwealth alors que les conservateurs se sont vantés constamment, depuis qu'ils sont au pouvoir, qu'ils augmenteraient nos échanges avec le Commonwealth. Nous savons ce qu'ils vont faire au sujet de cette industrie en particulier qui, en ce qui concerne les exportations anglaises vers le Canada, est de la plus haute importance pour la Grande-Bretagne. Du reste, quiconque étudie cette façon d'envisager l'ensemble de la question ne peut s'empêcher de s'inquiéter de la nécessité d'une protection plus forte pour toute l'industrie textile du Canada.

Le ministre a pris grand plaisir à parler de certains membres de notre parti tout en se demandant ce qu'ils font dans ce domaine. Laissez-moi demander aux représentants des circonscriptions s'occupant d'agriculture et de pêche, de l'autre côté de l'allée, ce qu'ils feront au sujet de la proposition signifiant qu'on accordera une plus grande protection à une industrie en particulier. Cette proposition cependant ne s'applique pas à tous les pays touchés par cette industrie, mais simplement au Royaume-Uni. Que vont-ils faire au sujet d'une telle résolution qui prend une sanction contre le Royaume-Uni sans s'occuper des autres nations? J'estime qu'ils seront plus embarrassés que tout membre de notre parti. Le ministre demande ce que nous allons faire. Je vais lui dire ce que nous allons faire; nous allons voter contre la résolution, parce que c'est un geste futile, faible, inefficace dont la portée est très dangereuse en ce sens qu'il traduit une politique de hausse douanière et de plus forte protection. Nous devrions avoir appris les leçons des années de 1930 à 1935.

M. Ricard: Monsieur le président, je ne suis pas très fort en prédictions, mais j'ai ici certains chiffres que j'aimerais communiquer à la Chambre. Ils montrent ce que le gouvernement libéral faisait lorsqu'il était au pouvoir. En 1947, je travaillais à la *Goodyear Cotton Company of Canada Limited*, à Saint-Hyacinthe, et je puis dire que notre production, qui s'établissait alors à 18½ millions de livres, est tombée à 11½ millions en 1953.

M. Benidickson: Cela comprend-il les lainages?

M. Ricard: Nous avons perdu nos marchés de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Pérou.

Des voix: Oh, oh!

[L'hon. M. Pearson.]

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot...

M. Ricard: Ils n'aiment pas à entendre la vérité.

L'hon. M. Chevrier: Vous enfrengez le Règlement, voilà tout.

M. le président: Nous discutons en ce moment une résolution bien précise. Les observations de l'honorable député sont inadmissibles actuellement.

M. Pallett: A propos de la question de Règlement, puis-je vous faire observer, monsieur le président, que l'honorable député parlait des tissus de laine.

Des voix: Oh, oh!

M. Ricard: Ils refusent tout simplement d'en entendre parler.

M. le président: Tous les députés doivent borner leurs observations à la résolution à l'étude. Il n'est pas permis de parler de choses qui ne se rattachent pas à la résolution en délibération, qui ne touchent ni n'intéressent la résolution actuellement en discussion. Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: La mise aux voix!

(Le numéro est adopté par 118 voix contre 32.)

8. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 90f, 99e, 125, 128, 198c, 206c, 208, 208x, 237a, 327a, 376a, 376b, 409t, 409u, 410s, 427c, 431d, 431g, 437b, 438b, 438c, 438d, 438e, 439b, 439e, 440m, 440n, 462d, 482, 504a, 505, 505a, 505b, 597a(4), 597b, 597d, 691(1), 695d, 696a, 696c, 696d, 703, 791, 901, 902, 907 et 914, des énumérations de marchandises et des taux de droits placés en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

79g. Plants de rosiers, à l'exclusion des boutons ou des scions, pour la greffe ordinaire ou pour la greffe par œil détaché; tarif de préférence britannique, en franchise; tarif de la nation la plus favorisée, en franchise; tarif général, en franchise.

M. Benidickson: Monsieur le président, j'ai déjà félicité le ministre d'avoir établi ces numéros de la résolution concernant le tarif des douanes de manière que nous puissions les examiner en tant que groupes. Nous avons déjà examiné des groupes qui avaient trait à des articles particuliers d'une variété commerciale principale. Nous étudions maintenant des numéros dont le comité est saisi chaque année en matière de modifications qui se rapportent à des numéros divers. Cependant, à mesure que nous examinerons ces numéros, j'aimerais que le ministre nous signale lesquels ont trait à des négociations ou des marchés découlant de notre adhésion au GATT.